

**COMPTE RENDU ET PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ECHEBRUNE DU 21 OCTOBRE 2021 A 19H**

Convocation du 15 septembre 2021

Présents : M. Lavalette Christian, M. Boutet Christophe, Mme Dubroca Magalie, Mme Guéry Marie-Paule, M Richard Quentin, M Lhéritaud Aymeric, M Baudrit Jean-Yves, Mme Guigné Ghyslaine, Mme Jacobs Karine, Mme Cornell Barbara, M. Chasseriaud Éric.

Absent :

Pouvoir :

Secrétaire : M Quentin Richard.

Ordre du jour :

- Point sur les travaux en cours.
- Cache conteneurs Usson : devis.
- Maisons communales : devis.
- Voirie.
- La fibre.
- 11 novembre : cérémonie et repas.
- Informations sur le SCOT de Haute Saintonge. (Schéma de cohérence territoriale).
- Décision modificative.
- Tour de table.

Procès verbal de la dernière réunion de Conseil Municipal

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2021 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler. Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité.

Point sur les travaux en cours.

- Parvis de l'église : les fouilles sont terminées, il n'y a pas eu de choses intéressantes trouvées. Le dossier doit se poursuivre par un compte rendu des fouilles puis l'autorisation de commencer les travaux. Au préalable l'architecte sera contactée pour commencer à élaborer le dossier de consultation des entreprises.
- L'atelier municipal : le permis de construire a été délivré. Un rendez-vous sera fixé début novembre avec l'architecte pour constituer l'appel d'offres des travaux et chiffrer leurs coûts.
- La fibre : l'enfouissement sur la partie Meussac-Usson doit intervenir rapidement. En tout état de cause, il est impossible de connaître le calendrier prévisionnel du déploiement compte tenu du nombre d'intervenants.

Cache conteneurs.

L'agent technique a installé divers dispositifs de manière très satisfaisantes.

Il reste celui de Figers (en attente de la réalisation de la plateforme).

Concernant Usson, se pose une double question : rassemble-t-on les deux sites ? si oui, il serait nécessaire de bien positionner la nouvelle plateforme.

Une rencontre sur site sera organisée avec Monsieur Eric Genaud.

Le coût total sera présenté lors d'un prochain conseil.

Maisons communales.

Madame Magalie Dubroca fait le point sur les différents problèmes :

- La pelouse est abandonnée, avec un gain de 3 380€. En contrepartie, les locataires sollicitent un store sur leur terrasse. Accord de principe sur la base d'un coût raisonnable.
- La réalisation du chemin d'accès par JP Guément peut être commandée, coût 1 440€.
- Il peut être envisagé la plantation de trois ou quatre arbres sur chaque propriété.
- Il sera procédé à la réfection de la gouttière de la maison 1, coût 412€.
- Les grilles anti volatiles seront installées par l'agent technique.

Toutes ces opérations réalisées laisseront un disponible de 3 000€.

Voirie.

Monsieur Christophe Boutet fait part des propositions de la commission pour le programme 2022 :

Meussac :

- Rue de la Cigogne entre la rue du Petit Bois et la RD.
- Rue du Petit Bois

Echebrune :

- Rue du Calvaire

Usson :

- Rue Joséphine (limitrophe de Coulonges)

Figers :

- Rue du Pérat

Chasseuil :

- A voir avec la commune de Coulonges

Les Allées :

- Rue du Muguet.
- Des devis vont être demandés au Syndicat de la voirie ainsi qu'une actualisation des radars pédagogiques.

Chemin du Balzar

11 novembre ; cérémonie et repas.

Madame Marie-Paule Guéry donne les détails de l'organisation du repas (voir pièce jointe en annexe).

Information SCOT.

Document joint en annexe.

Décision modificative

Document en annexe.

Tour de table

- Un devis de 412.20 € est accepté pour une intervention sur la toiture de l'église.
- Monsieur le Maire informe qu'un club de scrabble est en voie de constitution ; sept personnes sont intéressées à ce jour. Tant que les effectifs ne dépassent pas 8 personnes la salle de conseil sera prêtée le jeudi après-midi (économie de chauffage compte tenu de la présence du secrétariat).
- Madame Marie-Paule Guéry fait part qu'un candélabre, avenue des Tilleuls a été sectionné suite à un accident de la circulation ; les auteurs de l'accident se sont faits connaître à la mairie.

Séance levée à 21 h.

Hors réunion, Madame Leutard demande s'il serait possible de procéder à une information par courriel.

Monsieur le Maire lui répond qu'une action est en cours et qu'une mise en œuvre devrait intervenir courant novembre.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 2 décembre 2021 à 19h.

Le Maire,

Christian Lavalette.